



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

0221/313

RAR n°: 2015427800942



**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Maritime**

Nice, le 15 JUIN 2021

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Madame la présidente
du tribunal administratif de Nice
18 Avenue des Fleurs
CS61039
06050 Nice cedex 1

Objet : Demande de nomination d'un commissaire-enquêteur dans le cadre de la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du DPM, concernant les ouvrages d'accostage de l'Île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes.

PJ : rapport de présentation

La commune de Cannes sollicite l'attribution d'une concession d'utilisation du DPM destinée à l'aménagement, l'exploitation, et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'Île Sainte Marguerite à Cannes. Ces ouvrages ont actuellement une superficie de 1301,02 m² mais cette dernière sera portée à 1 438,68 m² après les travaux prévus par la commune. En conformité avec l'article R.2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), il a été procédé à une publicité préalable du 4 au 10 septembre 2020 dans « Les Petites Affiches » et le jeudi 10 septembre 2020 dans « Nice Matin ».

La demande, accompagnée d'un dossier comprenant tous les documents exigés par l'article R.2124-2 du CGPPP, a fait l'objet d'une instruction administrative, à l'issue de laquelle la direction départementale des territoires et de la mer a donné un avis favorable clôturant l'instruction administrative de ce dossier conformément aux dispositions de l'article R.2124-6 du CGPPP (cf rapport de présentation ci-joint).

En application de l'article R.2124-7 du CGPPP, la présente demande d'attribution d'une concession d'utilisation du DPM au profit de la ville de Cannes doit faire l'objet d'une enquête publique menée dans les formes prévues aux articles R.123-2 à R.123-27 du Code de l'environnement.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander à votre tribunal de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire-enquêteur afin de lancer au plus tôt l'enquête publique relative à ce dossier.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522

Philippe LOOS